

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012  
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20  
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel  
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain  
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15  
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05  
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise  
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h  
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45  
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle  
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole  
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques  
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël  
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel  
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55  
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15  
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

### EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement et la création des pontons nécessaires au fonctionnement des navettes fluviales.  
Marché n°M 11 0658 U - Détermination du coût prévisionnel des travaux -  
Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans l'objectif de mise en place d'un nouveau service de navettes fluviales sur la Garonne, la Communauté urbaine a conclu avec la société SOGREAH (devenue la société ARTELIA EAU ET ENVIRONNEMENT), un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la création des pontons d'embarquement / débarquement des passagers.

Ce marché comporte une tranche ferme consistant en l'étude et le suivi des travaux d'aménagement des pontons existants nécessaires au service : pontons Lormont, Chartrons, Stalingrad-Yves Parlier, ponton d'Honneur et Benauges pour l'avitaillement.

La tranche conditionnelle 2 a également été affermée. Elle consiste à assurer les études nécessaires à la création d'un ponton au droit de la place Jean Jaurès et d'une extension du ponton Stalingrad – Yves Parlier.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux pour la tranche ferme était de 300 000 € HT (valeur mars 2011).

**Orientations techniques :**

A l'issue des études de la tranche ferme, les orientations techniques proposées pour les pontons existants sont les suivantes :

- Ponton de Lormont : remplacement de la partie centrale du ponton très ancienne et maintien des pontons latéraux ; mise en place d'une borne de rechargement électrique. Il n'est pas prévu d'intervention sur les pontons latéraux destinés à la plaisance ni en terme de travaux, ni d'homologation.
- Ponton Chartrons : mise en place d'une estrade d'embarquement permettant un franc bord d'accostage à 1,18 m avec adaptation des garde-corps. Mise en place d'une borne de rechargement électrique.

- Ponton d'Honneur : mise en place de garde-corps pour la sécurité. Ces garde-corps sont prévus démontables.
- Ponton Parlier : positionnement de la navette côté amont, mise en place de garde-corps ; mise en place de deux rampes d'embarquement sur le ponton ; mise en place d'une borne de rechargement électrique.
- Ponton Benauges : positionnement de la navette de secours côté rive, en amont de la passerelle, positionnement de la navette en service côté fleuve en amont pour l'avitaillement. Le ponton sera équipé pour l'avitaillement en carburant et d'une borne de rechargement électrique côté fleuve avec possibilité de mise en place d'une seconde borne.

### **Evolution du programme et des coûts :**

Dans le cadre de la tranche ferme, le maître d'œuvre avait à sa charge les études de diagnostic des pontons existants. Certains éléments initialement prévus au programme se sont avérés plus complexes que prévus.

Notamment, il était prévu de mettre en conformité les équipements du ponton existant à Lormont et de mettre en place les réseaux nécessaires. A l'issue des études de diagnostic, cette solution est apparue inadaptée techniquement.

Il a donc été retenu de remplacer par un ponton neuf l'ensemble de la partie centrale de Lormont. Cela induit des coûts supplémentaires de travaux et des compléments d'études pour la maîtrise d'œuvre. Par ailleurs, une déclaration « loi sur l'eau » s'avère désormais nécessaire dans le cadre de la réalisation de ce ponton.

En raison de cette modification de programme et de la déclaration complémentaire « loi sur l'eau », les missions du maître d'œuvre seront ajustées. Ces modifications seront donc prises en compte par une modification du forfait de rémunération du maître d'œuvre.

### **Coût prévisionnel des travaux :**

Concernant la tranche ferme, le coût prévisionnel des travaux est estimé en fin de phase avant-projet à 539 160 € HT (valeur mai 2012).

En corollaire, le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre, concernant la tranche ferme, qui avait été conclu pour un montant de 33 500 € HT (valeur septembre 2011) sera modifié par voie d'avenant.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget annexe transport - Chapitre 23 – Compte 23130001 - Programme TFL00 – CRB KD00 – Exercice 2012.

A ce stade des études, le coût de l'opération tranche ferme est estimé à 655 000 € HT, valeur mai 2012, comprenant les travaux d'équipements et d'adaptation des pontons existants, les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage.

## **Modalités d'exploitation :**

Après concertation avec les villes concernées, les modalités d'exploitation envisagées du service sont précisées :

- Affecter l'utilisation de la zone centrale du ponton de Lormont à l'accostage de la navette et de dédier cet emplacement au remisage nocturne,
- Établir une convention de fonctionnement pour permettre l'accostage prioritaire et permanent de la navette sur le ponton Chartrons,
- Permettre l'accostage permanent de la navette côté amont du ponton Parlier et son remisage nocturne,
- Permettre l'accostage permanent de la navette à l'extrémité aval du ponton d'Honneur,
- Remiser la navette de secours sur le ponton Benauges côté rive et permettre l'avitaillement et l'entretien des autres navettes côté fleuve.

Ces pontons étant propriété des communes ou sous convention de gestion, il est prévu à l'issue des travaux de conserver les dispositions de gestion en cours. La mairie de Lormont continuerait d'assurer l'exploitation de son ponton, la mairie de Bordeaux, celles de Parlier, Chartrons, le ponton d'Honneur et Benauges.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0794 du 25/11/2011,

**VU** le marché n°M 11 0658U,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**il convient de valider les orientations de travaux prévues pour les pontons existants et de valider le coût prévisionnel des travaux ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De valider les orientations de travaux prévus à l'issue des études d'avant-projet de la tranche ferme pour les pontons Lormont, Parlier, Chartrons, Benauges et d'Honneur.

**Article 2 :** Le coût prévisionnel en fin de phase avant-projet pour la réalisation de la tranche ferme est fixé à 539 160 € HT (valeur mai 2012).

**Article 3** : La dépense est à imputer au budget annexe transport – Chapitre 23 – Compte 23130001 - Programme TFL00 – CRB KD00 – Exercice 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.  
Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 JUILLET 2012**

**PUBLIÉ LE : 30 JUILLET 2012**

M. CHRISTOPHE DUPRAT